

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021
N° CP-2021-3-3-12

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE SITE OPÉRATION CAMPUS

Résumé : Mise en œuvre depuis 2010, l'opération "Plan Campus" constitue à Strasbourg un modèle de renouvellement du Campus et de ses infrastructures. Le dernier Comité de pilotage de l'opération, lors de sa réunion du 11 décembre 2020, a permis de confirmer l'engagement et l'implication des acteurs locaux dans l'ensemble des projets engagés. Néanmoins, l'actualisation des calendriers d'exécution qui figurent dans la convention partenariale d'application de la convention de site Opération Campus (21 février 2011) signée le 26 octobre 2016, nécessite notamment l'ajustement des appels à contributions des collectivités. Celui-ci est formalisé dans le projet d'avenant n°1 qui est proposé à l'approbation de la Commission Permanente.

Rappel de l'opération Plan Campus à Strasbourg

L'Opération Plan Campus est une opération lancée en 2008 au niveau national par l'Etat qui vise à requalifier et dynamiser des campus existants grâce à un effort massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale. Il s'agit également de répondre aux situations immobilières les plus urgentes dans le cadre d'une réflexion globale permettant l'optimisation du patrimoine existant.

La convention de site est une convention de cadrage général de l'Opération, précisant les montants globaux, le type de maîtrise d'ouvrage, et le montage des projets. Elle constitue le support fondateur de l'opération et sa signature en février 2011 fonde le démarrage des travaux.

Le financement de l'Opération Plan Campus est assuré par les intérêts du capital dont est dotée l'Université, soit 375 M€. Les intérêts de cette dotation font l'objet de tirages annuels pour abonder les dépenses en cours.

L'opération Plan campus strasbourgeoise comprend 26 projets. Pour rappel, la contribution du Département du Bas-Rhin (N° CD/2016/156) et donc de la Collectivité européenne d'Alsace depuis le 1^{er} janvier 2021, s'élève à 14,5 M€ et porte sur les projets ciblés « amélioration de la vie étudiante : la création de la Maison Universitaire Internationale (2,5 M€), la rénovation de la cité Paul Appell (6 M€), la réalisation du Studium Learning Center (5 M€) et la création du lieu de restauration et d'hébergement sur le site de l'Hôpital Civil (1 M€) ». Le solde de la participation de la CeA à l'opération est à ce jour chiffré à 3,4 M€.

Actualisation de l'opération

Le Comité de pilotage de l'opération Plan Campus, lors de sa revue de projet annuelle, acte la bonne avancée des différents chantiers et les difficultés rencontrées. A la date du 11 décembre 2020, 11 opérations ont été livrées, 9 sont en cours de chantier, le solde étant en phase d'études ou de marchés ou de concours à venir.

Sur le plan financier, à fin 2020, les tirages effectués s'élèvent à 87,3 M€, 25 M€ sont escomptés en 2021.

Afin de sécuriser le recours à l'emprunt de l'UNISTRA, les trois collectivités ont accepté en 2016 de préciser les modalités et le calendrier de versement de leurs contributions au travers d'une convention commune d'application de la convention partenariale de site précitée.

Depuis la signature de cette dernière en décembre 2016, certains calendriers de réalisation ont été adaptés, nécessitant par conséquent la mise à jour des échéanciers. A signaler qu'un premier projet d'avenant, validé par les instances délibérantes fin 2019, n'a pu être formalisé par signature au regard du contexte sanitaire. Les modifications actualisées à l'avancement de l'Opération Plan Campus, présentées et adoptées lors du Comité de pilotage du 11 décembre dernier, relèvent de :

- la modification du calendrier des versements des financeurs et prise en compte des modifications de versement des collectivités ;
- l'ajustement du calendrier des appels de soldes en fonction du planning prévisionnel actualisé des travaux ;
- la validation de la maîtrise d'ouvrage par le CROUS de l'opération « Vie étudiante de l'Hôpital » en lieu et place de l'UNISTRA ;
- l'actualisation du partenaire Conseil départemental en Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

L'ensemble de ces mises à jours figurent dans le projet d'avenant n°1 ayant obtenu un avis favorable des partenaires lors de ce dernier comité de pilotage.

La signature de cet avenant entre les maîtres d'ouvrage (UNISTRA, CROUS et INSA) et financeurs (Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg et Collectivité européenne d'Alsace) est proposée courant 2021, après le vote des assemblées délibérantes des différentes collectivités.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Confirmer la participation à l'Opération Plan Campus de Strasbourg, de la Collectivité européenne d'Alsace par substitution au Département du Bas-Rhin en application de l'article 10 de la loi n°2019-816 du 2 août 2019,
- Approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Plan Campus, annexé au présent rapport lequel prévoit :
 - o une modification de la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Vie étudiante site de l'hôpital » qui sera désormais assurée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de l'académie de Strasbourg en lieu et place de l'Université de Strasbourg (UNISTRA)
 - o les modifications du calendrier prévisionnel des appels de fonds des subventions versées aux établissements porteurs des opérations (UNISTRA, CROUS et l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA) dont ils ont la responsabilité, sans incidence sur la participation totale de chacun des financeurs ;
- De m'autoriser à signer ledit avenant n°1 à conclure entre l'UNISTRA, le CROUS, l'INSA, l'Etat, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace.

Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2021, la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY